

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 182

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE 2

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« débouchent sur un »

les mots :

« sont intégralement retranscrits dans le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de retranscrire précisément dans les document les mesures devant être prises au cours de l'année à venir.